

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES BREVES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes		mai 92
		N°36

Proposition en vue de la constitution de huit projets de  
préaménagement et d'aménagement - à finalité principale  
de production - couvrant approximativement 1.600.000 hectares.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prit la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F., un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 par le personnel du C.A.R.E.F\* en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pinerale de Saïda fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode de préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expériences, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution intellectuelle - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant, les responsables du vice-ministère de l'Environnement et des Forêts paraissaient avoir l'expérience suffisamment probante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi qu'à l'initiative expresse du responsable du secteur forestier de l'époque, fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha couvrant une partie substantielle de la pineraie oranaise. Il s'agissait de réaliser, sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant, une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche globale, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain et rigoureusement planifiée. L'objectif argumenté de l'entreprise consistait à réunir les conditions indispensables à la mise au point d'aménagements intensifs concrets considérés principalement sous l'angle de la production ligneuse.

En 1982 - début 1987, quelques semaines à peine après l'approbation du projet par les instances concernées - y compris le ministère de la planification - la hiérarchie forestière de la wilaya de Saïda décidait de recourir à son tour, et une nouvelle fois aux habituelles initiatives intempératives relevant concomitamment du délit de droit commun et de l'arbitraire administratif en vue de vider de son contenu le programme envisagé. Par la suite, on assista effectivement sur le terrain à une série d'interventions déordonnées, dénuées de finalité positive, ne disposant

\*\*\*

... d'intervention déordonnées, dénuées de finalité positive, ne disposant  
de préposés de la circonscription de  
de l'Unité de conservation d'Alger.

par de nombreuses dépenses engagées sauf à considérer que des versements financiers destinés à susciter un solde positif virtuel dans la comptabilité de l'O.N.T.F. constituent une prouesse professionnelle. A titre d'illustration, le nouveau directeur du projet Pinerale, a fait procéder en 1988, malgré les réserves réitérées de son personnel technique, - ouvriers compris - à "l'élagage" de fourrés naturels de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf sous prétexte semble-t-il que des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saïda imposait pareil massacre rémunéré sur fonds publics.

Sur un autre plan, les forêts d'Oranie, dont celles des monts de Daïa et de Saïda, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à la croyance parfois inconsidérément colportée par des forestiers. Or pour que le préaménagement représente une méthode cohérente il devrait obligatoirement que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt fassent l'objet d'une prise en charge à l'étape de la mise en place des réseaux de compartimentage et de desserte qui, cette fois, seront assés à une densité non uniforme. Ces considérations simples - autant dire ces lapalissades - admises, et en application d'une décision prise conjointement à la fin de l'année 1986 par les responsables centraux et locaux de l'administration forestière et de l'O.N.T.F., un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre de la même année en prévision de son application en 1987 dans la forêt domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saïda. C'est sans doute la crainte de voir un jour la forêt de Tafrent épargnée par l'arsenal des moyens habituels de destruction qui le rongent à grande allure: incendies, paturage, défrichements, coupes, qui amène la hiérarchie forestière de Saïda, confortée par l'appui d'autres centres de décision, à donner un coup d'arrêt au projet d'extension du préaménagement.

En mai 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier qui avait, en 1986, approuvé le programme précédemment évoqué, est nommé à la tête de l'agence nationale des Forêts. Dès pratiquement son installation dans ses nouvelles fonctions, il demande, par note en date du 18 juin 1991, aux conservateurs de Saïda et de Sidi-bel-Abbès comme à l'inspecteur régional d'Oran pour l'A.N.F., la réactivation du projet laissé en suspens de même que l'établissement du bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Sans grande surprise, ce fut un verbiage confus et tendancieux qui tint lieu de réponse officielle. Malgré cette preuve supplémentaire de mauvaise volonté flagrante, le directeur général de l'A.N.F. persiste à affirmer que l'importante fraction de l'encadrement forestier hostile à la réhabilitation du patrimoine sylvestre est encore amenée à résipiscence et qu'il convient de consacrer les efforts destinés à la mise au point de techniques et de

programmes de préaménagement, d'aménagement et de sylviculture.

Aussi, sont énumérés ici les territoires - qu'ils relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - proposés pour leur regroupement en sept projets couvrant au total approximativement 1.400.000 hectares et ayant pour centres de décision : le premier, Telagh ; le deuxième, Frenada ; le troisième El-Bayadh ; le quatrième, Sebdou ; le cinquième, Djelfa ; le sixième, El-Kantara ; le septième, Bouh'mama ; le huitième, M'sila.

1. Le Plan National ( Direction regionale de Telagh ).

1.1 Forêts incluses dans le projet.

1.1.1 Wilaya de Saida.

- Forêts domaniales.

- Fenouane 2.537 ha
- Maulif 2.697 ha
- Tendfelt 7.395 ha
- Djafra-Cheraga 10.156 ha
- Oued-Sefioune 6.126 ha
- Touta 421 ha
- Doui-Tabet 5.517 ha
- Tafrent 7.000 ha
- Ouakar-Zebboudj 3.550 ha

- Forêts particulières.

- Doui-Tabet 900 ha
- Tafrent 1.200 ha
- Hounet 1.000 ha

1.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbes.

- Forêts domaniales.

- Zéglia 56.634 ha
- Bou-Yetas 14.564 ha
- Touazizine 12.244 ha
- Zid-el-Moumen 4.888 ha
- Khodida 3.996 ha
- Beni-Mathar 9.600 ha
- Ain-el-Hudjar 3.387 ha
- Toumiet 5.662 ha
- Louza 3.933 ha
- Kounteida 4.261 ha
- Baudens 6.928 ha
- Tenira 9.231 ha
- Guetarnia 10.070 ha
- Takrouma 2.219 ha
- Stamboul 1.219 ha
- Moxi 788 ha
- Khamissi 478 ha
- Bou-Heddair 248 ha
- Eghti 1.246 ha

- Forêts communales.

- ... 5.582 ha
- ... 430 ha
- ... 2.400 ha

- Sidi Yousef	4.000 ha
- Friguis	400 ha
- Tamellouma	888 ha
- Safsafia	500 ha
- Goubirat	2.500 ha
- Araho	1.200 ha
- <u>Forêts sectionnelles.</u>	
- Masser	909 ha
- Tilmouni	898 ha
- Sidi-bou-Yahia	472 ha
- Oued-Riab	370 ha
- Tifiles	1.100 ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saïda et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbes.

1.2 Echéancier\*

L'échéancier proposé figure dans la notice n° 161 de mars 1989.

\* Le deuxième projet ( direction régionale de Freneda ).

2.1 Forêts incluses dans le projet.

2.1.1 Wilaya de Saïda.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Hassasna	33.665 ha
- Tircine	3.177 ha
- Aïoun-el-Branis	5.825 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Hassasna	6.500 ha
- <u>Forêts particulières.</u>	
- Tircine	6.000 ha
- Hassasna	6.000 ha
- Tifrit	2.400 ha
- Tafraoua	2.000 ha
- Souk-el-Barbata	1.800 ha
- Ain-Sultan	1.600 ha
- Aouazalel	1.400 ha

2.1.2 Wilaya de Tlaret.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Tagdempt	4.792 ha
- Ouled-bou-Affan	3.136 ha
- Sdama-Chergui	35.000 ha
- Sdama-Gharbi	47.000 ha

\* Échéanciers ne sont relatifs qu'aux opérations relevant du cadastrage, qu'il soit orthogonal ou non rectiligne.

- Recharge 41.894 ha
- Forêt communale. 6.986 ha
- Nador 2.200 ha

soit 211.375 ha dont 70.367 ha dans la wilaya de Saida et 141.008 ha dans celle de Tiaret.

- 2.2 Echéancier. 1992 : 10.000 ha
- 1993 : 20.000 ha
- 1994 : 30.000 ha
- 1995 : 30.000 ha
- 1996 : 30.000 ha
- 1997 : 30.000 ha
- 1998 : 30.000 ha
- 1999 : 30.000 ha

3. Le troisième projet ( direction régionale d'El-Bayadh ).

3.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

3.1.1 Wilaya de Laghouat.

- Forêts domaniales.
  - Aflou 15.430 ha
  - Ouaren 30.000 ha
- Forêt communale.
  - Aflou 23.000 ha
- Reboisements\* 20.000 ha

3.1.2 Wilaya d'El-Bayadh.

- Forêts domaniales.
  - Djebel Bou-Derga 2.000 ha
  - Djebel Oustani 1.800 ha
  - Djebel Ksel 5.000 ha
  - Djebel Bou-Daoud 2.500 ha
  - Djebel Bou-Noughta 1.000 ha
- Reboisements 20.000 ha

3.1.3 Wilaya de Naama.

- Forêts domaniales.
  - Ras-Touil-Morghad 8.000 ha
  - Djebel Aissa 6.000 ha
  - Djebel Mekter 15.000 ha
  - Djebel Mzi 5.000 ha
- Reboisements. 20.000 ha

soit 174. 730 ha dont 88.430 ha dans la wilaya de Laghouat, 32.300 ha dans celle d'El-Bayadh et 54.000 ha dans la wilaya de Naama.

\* Principalement ceux réalisés dans le cadre du Barrage vert. En l'absence de quelques précises, les surfaces mentionnées ne représentent qu'un ordre grandeur très approximatif.

2. De la ...

- 1992 : 5.000 ha
- 1994 : 20.000 ha
- 1995 : 20.000 ha
- 1996 : 30.000 ha
- 1997 : 30.000 ha
- 1998 : 30.000 ha
- 1999 : 30.000 ha

Le quatrième projet ( direction régionale de Sebdo ).

1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

4.1.1 Wilaya de Tiemcen.

- Forêts domaniales.

- Djebel Abbas 5.305 ha
- Meurbah 5.052 ha
- Zerdeb 2.381 ha
- Sidi-Hamza 1.245 ha
- Ain-es-Souk 1.307 ha
- Titmokren 2.030 ha
- Sebdo 1.588 ha
- Ouled-Nebar 12.000 ha
- El-Khemis 18.977 ha
- Beni-bou-Said 13.286 ha
- Azail 8.989 ha
- Le Kef 1.795 ha
- Hafir 9.872 ha
- Tameksalet 1.892 ha
- Yfri 1.076 ha
- Tiemcen 273 ha
- Zariffet 962 ha
- Oued-Merdja 215 ha
- Bouchouk 352 ha
- Tessera-M'ramet 1.138 ha

- Forêts communales.

- Oued-Chouly 3.070 ha
- Yfri 12.000 ha
- Beni-Smir 10.000 ha
- Ain-Ghoraba 291 ha

- Reboisements. 10.000 ha

4.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.- Forêts domaniales.

- Djebel-Ouargla	7.217 ha
- Djebel-Takfart	5.607 ha
- Blissen	38.580 ha

soit 176.294 ha dont 125.096 ha dans la wilaya de Tlemcen et 51.404 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

4.2 Echéancier.

1993 :	5.000 ha
1994 :	10.000 ha
1995 :	20.000 ha
1996 :	20.000 ha
1997 :	30.000 ha
1998 :	30.000 ha
1999 :	30.000 ha
2000 :	30.000 ha

5. Le cinquième projet ( direction régionale de Djelfa ).5.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.5.1.1 Wilaya de Djelfa.- Forêts domaniales.

- Senalba-Chergui	20.000 ha
- Senalba-Gharbi	43.300 ha
- Sahari-Guebli	31.800 ha
- Sahari-Dahri	29.155 ha
- Djelal	7.300 ha

- Reboisements.

- Moudjebara	12.000 ha
- Autres	18.000 ha

5.1.2 Wilaya de M'sila.- Forêts domaniales.

- Djebel-Messaad	33.000 ha
- Medjedel	22.000 ha
- Zemra	7.300 ha
- Bou-Denzir	750 ha
- Sfoi	7.000 ha

- Reboisements.

20.000 ha

soit 251.605 ha dont 161.555 ha dans la wilaya de Djelfa et 90.050 ha dans celle de M'sila.

5.2 Echéancier.

1993 :	20.000 ha
1994 :	20.000 ha
1995 :	30.000 ha



1996 : 30.000 ha  
1997 : 30.000 ha  
1998 : 30.000 ha  
1999 : 30.000 ha  
2000 : 30.000 ha  
2001 : 30.000 ha

6. Le sixième projet ( direction régionale d'El-Kantara ).

6.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

Wilaya de Batna.

Forêts domaniales.

- Belezma	58.569 ha
- Oued-Soltane	2.404 ha
- Bou-Arif	14.235 ha
- Metlili	17.193 ha
- Djebel-Nouaceur	10.162 ha
- Aurès	40.000 ha
- S'gag	16.626 ha
- Ich-Ali	6.821 ha
- Oued-Fedhala	22.830 ha
- Beni-bou-Slimane	5.441 ha
- Djebel-Fedjoudj	6.787 ha
- Djebel-Krouchen	600 ha

Forêts communales.

- Ressira	3.500 ha
- El-Kantara	585 ha
- Seygana	2.587 ha
- Stah-Dekla	1.583 ha

Reboisements. 20.000 ha

soit 229.923 ha situés dans la wilaya de Batna .

6.2 Echéancier.

1993 : 10.000 ha  
1994 : 20.000 ha  
1995 : 20.000 ha  
1996 : 30.000 ha  
1997 : 30.000 ha  
1998 : 30.000 ha  
1999 : 30.000 ha  
2000 : 30.000 ha  
2001 : 30.000 ha

7. Le septième projet ( direction régionale de Bouh'mama ).

7.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

Wilaya de Khenchela.

Forêts domaniales.

- Beni-Imloul	58.508 ha
- Beni-Oudjana	44.000 ha
- Ouled-Yacoub	22.404 ha

Forêts communales.

- Oued-Tamza	1.500 ha
- Ensigna	1.176 ha
- Boudeghem	1.004 ha
- Khenchela	406 ha
- Remila	1.026 ha

Reboisements. 20.000 ha

soit 150.024 ha situés dans la wilaya de Khenchela.

7.2 Echéancier.

1993	: 10.000 ha
1994	: 20.000 ha
1995	: 30.000 ha
1996	: 30.000 ha
1997	: 30.000 ha
1998	: 30.000 ha

8. Le huitième projet ( direction régionale de M'sila ).

8.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

Wilaya de M'sila.

Forêts domaniales.

- Bou-Thaleb	28.416 ha
- Guéthian	5.640 ha
- Righa-Dahra	14.067 ha
- Dreat	21.800 ha
- Oued-Khellouf	12.070 ha
- Ouled-Hannèche	6.045 ha

Forêts communales.

- M'cid	2.921 ha
- Talhrent	1.273 ha
- El-Rabha	714 ha
- Taglait	485 ha
- Ouitlen	981 ha

Reboisements. 20.000 ha

Wilaya de Bordj-bou-Arreridj.

Forêts domaniales.

- Ouennougha	17.800 ha
--------------	-----------

- Beni-Abbès	5.022 ha
- Beni-Yadel	3.827 ha
- Bibans	11.490 ha
- Oued-Rezzoug	8.242 ha
- Beni-Chebana	995 ha
- Djebel-Taffat	1.950 ha
- Larache	341 ha
- Djebel-Anini	1.202 ha
- Djebel-Taza	2.174 ha

Forêts communales.

- Metchik	1.130 ha
- Taguemout	636 ha
- Mouka	490 ha
- Beni-Ouagag	510 ha
- Bibans	390 ha
- Ouled-Tayeb	541 ha
- Zemoura	700 ha
- Tassameurt	600 ha
- Anini	502 ha

soit 172.954 ha dont 114.412 ha dans la wilaya de M'sila et  
58.542 ha dans celle de Bordj-bou-Arreridj .

8.2 Echéancier.

1993	: 10.000 ha
1994	: 20.000 ha
1995	: 20.000 ha
1996	: 30.000 ha
1997	: 30.000 ha
1998	: 30.000 ha
1999	: 30.000 ha

9. Récapitulation par direction régionale.

1. Direction régionale de Telagh	: 221.744 ha
2. Direction régionale de Freneda	: 211.375 ha
3. Direction régionale d'El-Bayadh	: 174.730 ha
4. Direction régionale de Sebdou	: 176.294 ha
5. Direction régionale de Djelfa	: 251.605 ha
6. Direction régionale d'El-Kantara	: 229.923 ha
7. Direction régionale de Bouh'mama	: 150.024 ha
8. Direction régionale de M'sila	: 172.954 ha

soit au total 1.588.649 ha

Nota.

- Avant la mise en application de ces propositions, les superficies forestières indiquées, comme leur appartenance territoriale, devront être vérifiées par les services locaux de gestion.
- Les territoires forestiers inclus dans ces projets seront discriminés en fonction de la technique de préaménagement à y appliquer.
- Par reboisement on entend principalement les plantations effectuées dans le cadre du Barrage vert. Les étendues mentionnées ne correspondent pas à des résultats d'inventaires : elles sont à considérer comme le produit d'une très approximative estimation.
- Le premier projet de préaménagement ( direction régionale de Telagh ) accusant un important retard, il convient d'insister sur la nécessité - avant toute nouvelle intervention - d'établir un bilan des réalisations effectuées entre 1986 et 1991 en complétant les sommiers existants ou en ouvrant de nouveaux pour les entités forestières venant d'être créées.
- Le réseau primaire de la forêt de Hassasna - de nature orthogonale - sera assis à partir des repères géographiques identifiés grâce au prolongement des lignes ouvertes dans les forêts de Lalla-Setti et de Faid-Larbi.
- La qualité des réalisations liées au projet Barrage vert sera évaluée dans une optique sylvicole. Ainsi apparaitront nettement les ajustements autorisant de meilleures performances sur les plans économique et écologique.
- La vocation de production de la forêt algérienne a été clairement présentée dès 1872 par l'aménagiste français Tassy. Le programme présenté ici vise à conforter - une nouvelle fois - cette fonction économique incontournable mais hélas perdue de vue depuis longtemps par la majorité des éléments constituant l'encadrement de notre secteur.
- Les échéanciers indiqués ne se rapportent qu'aux opérations de préaménagement.
- Des notices ultérieures devront présenter le coût des interventions compte tenu des équipements à mettre en place dans le cas de préaménagements non rectilignes. Quant aux prix unitaires des travaux liés aux préaménagements orthogonaux, les structures concernées par ces opérations considèrent d'autorité que leurs devis ne peuvent être que le produit de transactions confidentielles entre maitres d'œuvres et maitres d'ouvrages. Ainsi aujourd'hui, nulle part, y compris au niveau de l'administration forestière centrale, il n'est possible d'avoir connaissance des

- justificatifs des prix pratiqués pour l'assiette d'un réseau primaire, la pose de bornes de parcelles, l'ouverture de couloirs de cloisonnement...
- Le présent travail se veut l'ébauche de l'Atlas des forêts d'Algérie - ou, si l'on préfère, de l'inventaire du patrimoine sylvestre algérien - que l'administration forestière envisage de réaliser avec le concours d'institutions internationales.
  - Le choix des références bibliographiques mentionnées ci-après n'est pas fortuit. Le contenu des écrits cités se rapportent clairement ou de manière plus ou moins perceptible à l'objectif présenté dans le précédent paragraphe.
  - Les bois mobilisés à l'occasion des opérations de préaménagement et d'aménagement seront dans une première étape destinés à l'élaboration de produits à la fois très demandés et nécessitant des technologies maîtrisées: panneaux de particules, panneaux de fibres, panneaux lattés, papier et - dans une moindre mesure - menuiserie ordinaire. La généralisation de la pratique sylvicole permettra à plus long terme d'envisager par exemple une production conséquente de sciages de qualité acceptable.
  - La décision intervenue à la fin de l'année 1991 de créer une commission centrale des aménagements n'a pas été suivie d'effets favorables. Cette structure, sous peine de voir ses travaux réduits, comme c'est fréquemment le cas, à des débats dénués de finalité positive car résultant de l'humeur du moment ou du niveau d'affinité mentale des interlocuteurs, devrait rapidement se consacrer à un certain nombre de tâches urgentes et concrètes: classement et examen des quintaux de procès-verbaux d'aménagement entassés sans ordre dans un local inapproprié, élaboration de plans-types de sommiers forestiers, mise au point de méthodes de gestion forestière adaptées au contexte algérien ...
  - En 1988 et 1990 il avait été démontré qu'une démarche s'appuyant sur une vision intensive de la gestion forestière algérienne pouvait receler de nombreux points de convergences avec les cheminements intellectuels suivis durant un temps autrement plus long par les forestiers des pays à tradition sylvicole. C'est ainsi qu'une cartographie et un aménagement informatisés ont pu être réalisés au moyen d'un logiciel conçu pour un autre contexte. L'on est amené à déplorer que le travail cartographique effectué en 1991 sur une partie de la forêt de Bainem l'ait été avec des moyens techniques du passé ancien et à craindre que celui en cours dans le même massif fasse l'objet d'une semblable dévalorisation intentionnelle.